



Crésus Salaires

3.2.3 - Onglet Envoi par mail

3.2.3 - Onglet Envoi par mail

Les e-mails seront envoyés directement depuis Crésus Salaires, sans passer par votre boîte de messagerie.

L'*e-mail de l'entreprise* saisi sera celui de l'émetteur du message envoyé (en général, la personne responsable de l'établissement des salaires). Si le collaborateur répond à votre message, c'est à cette adresse que sa réponse parviendra.

Serveur SMTP pour envoi de mail : cette information doit être en lien avec l'*e-mail de l'entreprise* (saisi dans le premier champ) : chaque fournisseur de messagerie électronique (Protonmail, Infomaniak, Bluewin, etc.) détient son propre nom de serveur SMTP (souvent sous la forme **smtp.XYZ.com** ou **mail.XYZ.com** ou encore **mail-smtp.XYZ.com**) : vous pouvez facilement trouver ce nom sur internet en cherchant « *nom du serveur SMTP outlook* », par exemple.

Bouton *Tester...* : Ce bouton vous permet de procéder à un essai d'envoi d'e-mail selon les différentes informations saisies. En cliquant sur ce bouton, un dialogue s'ouvre, reprenant les différentes rubriques déjà renseignées. Vérifiez ces données et cliquez sur *Envoyer le mail de test*.

Numéro du port : la majorité des fournisseurs de messagerie électronique utilisent le n° de port 587 ou 465. Mais là aussi, cette information est généralement facilement accessible sur internet.

Nom d'utilisateur du serveur SMTP : saisissez simplement l'adresse e-mail liée au serveur SMTP ci-dessus (en l'occurrence : la même adresse que celle saisie dans le champ *E-mail de l'entreprise*).

E-mail pour copie carbone : ce champ peut rester vide. Il permet de définir une adresse e-mail à laquelle seront automatiquement envoyés en copie carbone invisible (CCI) tous les documents transmis. Ceci permet de garder une copie des e-mails envoyés puisque ceux-ci ne se trouveront pas parmi les éléments envoyés de votre boîte de messagerie.

Si vous utilisez une adresse Gmail, référez-vous à [cet article de la base de connaissances](#).

Si vous utilisez une adresse hébergée chez Microsoft (Outlook, Hotmail, Live, etc.) ou un domaine personnel hébergé chez Microsoft, référez-vous à [cet article de la base de connaissances](#).